



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le lundi 13 mars 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 7 mars 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaients présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. CAU, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaients donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA à M. le maire ; Mme JEANNE à M. PUGLIESI ; Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI ; M. DELIPERI à Mme FLAMENCOURT.

Etaients absents :

M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 13 mars 2017

Délibération N°2017/36

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI), approbation du plan de financement global des actions suivantes :

I-2 : Sensibilisation au risque inondation des scolaires

I-3 : Sensibilisation des élus et du personnel technique des collectivités territoriales

I-4 : Sensibilisation de la population des quartiers exposés au risque inondation

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Afin de faire face aux risques inondations, la Ville d'Ajaccio s'est inscrite en date du 3 juillet 2013 dans la convention cadre relative au Programme d'Actions de Prévention contre les Inondations (PAPI) qui la lie à l'ensemble des partenaires financiers engagés.

Parallèlement, considérant qu'il est important de structurer l'action communale en cas de crise, le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de la Commune d'Ajaccio a été approuvé en 2015 et révisé suite à la délibération du Conseil Municipal n° 2016/262 du 26/09/16.

En annexe obligatoire de ce plan, le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) a également été élaboré et mise en ligne sur le site internet de la Ville.

Ainsi, afin d'améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation, la réalisation des actions suivantes définies dans la convention PAPI sont envisagées :

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	
• Fiche action I.2 : sensibilisation des scolaires au risque inondation.	50 000 € HT
• Fiche action I.3 : sensibilisation au risque inondation des élus et du personnel technique des collectivités territoriales.	20 000 € HT
• Fiche action I.4 : sensibilisation au risque inondation de la population des quartiers exposés au risque.	50 000 € HT
TOTAL des actions I.2 à I.4	120 000 € HT

Dans le respect de la convention PAPI, le plan de financement global des actions précitées, pour un montant de 120 000 € HT, s'établit de la manière suivante :

N°	Intitulé de l'opération	ETAT :	FEDER	Ville
		FPRNM		d'Ajaccio
		50%	30%	20%
I-2	Sensibilisation au risque inondation des scolaires	25 000 €	15 000 €	10 000 €
I-3	Sensibilisation des élus et du personnel technique des collectivités territoriales	10 000 €	6 000 €	4 000 €
I-4	Sensibilisation de la population des quartiers exposés au risque inondation	25 000 €	15 000 €	10 000 €
	TOTAL	60 000 €	36 000 €	24 000 €

Les crédits sont inscrits au budget annexe de l'Anru, article 617 et fonction 824.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

- D'adopter le plan de financement global pour la réalisation des actions suivantes :

- I-2 : Sensibilisation au risque inondation des scolaires
- I-3 : Sensibilisation des élus et du personnel technique des collectivités territoriales
- I-4 : Sensibilisation de la population des quartiers exposés au risque inondation

- D'autoriser Monsieur le Député Maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs
- D'autoriser Monsieur le Député Maire à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Madame Nicole OTTAVY, adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 13 mars 2017 ;

ADOPTE
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- le plan de financement global pour la réalisation des actions suivantes :
 - I-2 : Sensibilisation au risque inondation des scolaires
 - I-3 : Sensibilisation des élus et du personnel technique des collectivités territoriales
 - I-4 : Sensibilisation de la population des quartiers exposés au risque inondation

AUTORISE Monsieur le Député Maire

- à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs
- à signer tous les actes et documents se référant à cette affaire.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, le jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGEL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170313-2017_36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2017
Publication : 17/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

